

**Me André Turmel**  
Direct (514) 397 5141  
aturmel@mtl.fasken.com

Le 12 octobre 2007  
No de dossier : 10887/272733.1

**PAR COURRIEL ET PAR MESSENGER**

Me Véronique Dubois, Secrétaire  
Régie de l'énergie  
800, Place Victoria, 2<sup>e</sup> étage, bureau 255  
Montréal (Québec) H4Z 2A2

**OBJET:** Demande relative à la révision de la contribution maximale du Transporteur aux coûts du poste de départ **R-3626-2007 –Planification de l'audience**

---

Chère consœur,

Suite à votre lettre datée du 10 octobre 2007 eu égard à la planification de l'audience dans le cadre du dossier mentionné en titre, voici les informations relatives à la Société en commandite Magpie, agissant par son commandité Hydroméga G.P. inc. (ci-après « Hydroméga »), à savoir :

**Temps requis pour la présentation de la preuve**

Le temps nécessaire pour la présentation de la preuve d'Hydroméga est de 45 minutes.

**Liste des témoins d'Hydroméga**

Monsieur Jacky Cerceau, Président  
Monsieur Jean-Pierre Lepage, ing., Vice-président, Développement et Construction  
Monsieur Stéphane Durocher, ingénieur

**Le temps prévu pour interroger les témoins de HQT**

Hydroméga requiert un maximum de 30 minutes pour ce faire.

**Le temps prévu pour interroger les témoins des autres intervenants**

Hydroméga se réserve 10 minutes par intervenant, le cas échéant.

Espérant le tout conforme, nous vous prions de recevoir, chère consoeur, l'expression de nos salutations distinguées.

**FASKEN MARTINEAU DuMOULIN s.r.l.**



André Turmel

AT/nb

cc. Les mises en cause Hydro-Québec, en sa qualité de Transporteur (TransÉnergie), l'AQPER et les intervenants.